

**Sujet :** [INTERNET] AVIS ,SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ,Programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants de l'Argentor, de la Lizonne et du Son-Sonnette porté par le syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette (SBAISS)

**De :** Rodolphe lelasseux <rodolphe.lelasseux@wanadoo.fr>

**Date :** 09/04/2024 21:05

**Pour :** pref-dig-sbaiss-saint-claud@charente.gouv.fr

**Copie à :** SIEAH Son-Sonnette <sieah.sonsonnette@orange.fr>

Bonjour Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint l'avis émis pour cette Enquête Publique,

Vous en souhaitant, bonne réception, cordialement Mr Lelasseux.

—Pièces jointes : —

---

Avis sur l'Enquête Publique.pdf

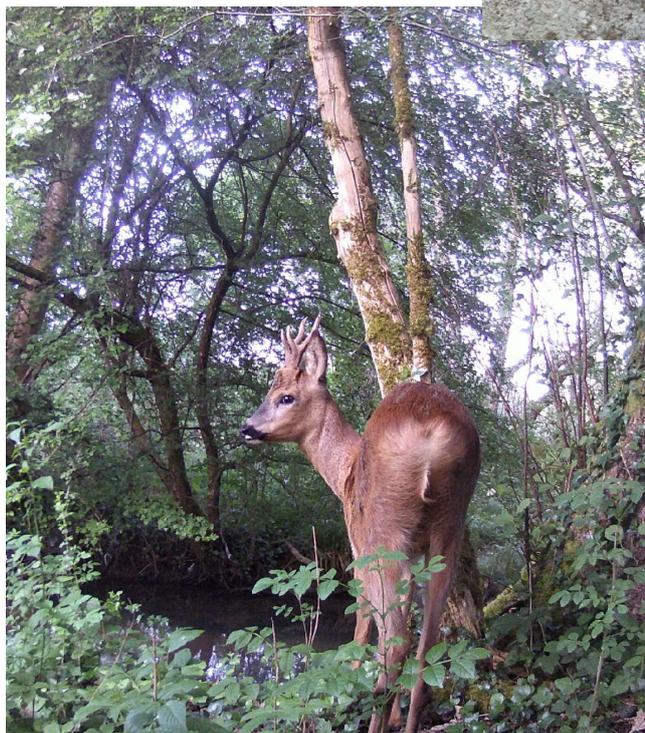
30 octets

**AVIS**  
**SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU**  
**Programme pluriannuel de gestion**  
**(PPG) 2024-2033 des bassins versants**  
**de l'Argentor, de la Lizonne et du Son-**  
**Sonnette porté par le syndicat des**  
**Bassins Argentor, Izone et Son-**  
**Sonnette (SBAISS)**

Triton Marbré



Genette d'Europe



Chevreuil Européen

Lelasseux Rodolphe  
rue de la cheneau  
16350 Champagne Mouton  
Propriétaire de 6 hectares sur le bassin versant de l'Argent.  
Connaissances naturalistes  
Ancien gestionnaire bénévole d'espaces naturels  
au sein d'associations de protection de la Nature.

Date : le mardi 09 avril 2024

### **Préambule :**

Nous ne pouvons qu'être favorable aux mesures qui feront en sorte d'améliorer la qualité de l'eau pour la population des espèces piscicoles. Toutefois, dans les cours d'eau ou à leurs abords et les étangs ou encore les mares diverses, des mammifères, des amphibiens, des batraciens en dépendent.

Les interventions dans l'ensemble de ces milieux humides ne doivent pas impacter ces espèces dont certaines sont plus ou moins rares et ou protégées. La Genette ( photo première page), la Loutre ou encore l'ensemble des amphibiens ( Salamandre Tachétée/Triton Marbrée) y sont présentent.

De plus, avec les pluies intenses ou les sécheresses, liées au réchauffement climatique, je pense qu'il faut réorienter au moins 50% des moyens financiers vers la création de zones humides, qui n'est repris d'ailleurs dans ce dossier que dans une fiche action.

Les nombreuses inondations récentes démontrent la rapidité à laquelle l'eau peut s'écouler et déborder. La ville de Saintes en est un malheureux exemple. En plus de l'impact sur les habitants touchés, le coût économique est énorme. L'eau commence par les petits cours d'eau qui se transforme en fleuve Charente. Il faut recréer de grande zone tampon, que l'on appelle zone humide.

## 1- La faune et la flore

Avant toute intervention, il est impératif donc de réaliser un Diagnostic écologique. Dans les vieux Aulnes, Saules, Frênes, on retrouve souvent des cavités créées par les pics dont le Pic Noir espèce protégée. Les cavités créées par les Pics hébergent différentes espèces de coléoptères protégées et permettent la reproduction d'oiseaux cavernicoles. De plus, la présence d'autres espèces protégées, la Loutre d'Europe et Genette d'Europe, où les recommandations pour leur préservation est de ne pas intervenir sur le lieu de découverte.

Voici un extrait des mesures favorables à la Loutre. ( à noter que l'exemple donné est lié à un projet « Life Loutre » )

### Mesures pour la qualité générale de l'habitat

#### Pour préserver un habitat favorable à la Loutre d'Europe :

- ▶ Eviter le recalibrage, la rectification des cours d'eau, les enrochements sur plus de 20 m de long.
- ▶ Eviter la déconnexion des bras morts.
- ▶ Eviter tout drainage et comblement de zones humides.
- ▶ Eviter les pompages (agricoles, industriels et domestiques).
- ▶ Eviter les variations importantes et brutales des niveaux d'eau (liées aux marnages et aux vidanges de barrages) ainsi que les vidanges brutales des étangs.
- ▶ Eviter la mise à nue des berges. La végétation doit être conservée ; celle-ci réduit l'ampleur de la montée des eaux, permet d'éviter l'érosion des sols et constitue une barrière aux polluants (elle capte notamment les excédents de fertilisants issus du ruissellement des sols agricoles et limite ainsi l'eutrophisation des cours d'eau).
- ▶ Eviter les traitements chimiques à proximité des cours d'eau (distance minimale de 30 m, la réglementation peut imposer une distance plus importante selon les cas et le produit utilisé).
- ▶ Veiller à ne pas introduire de plantes exotiques envahissantes. Lutter contre elles si nécessaire, et ce mécaniquement.

- ▶ Eviter la plantation de résineux et de peupliers qui uniformisent les milieux, déstabilisent les berges et appauvrissent les écosystèmes. Préférer les essences locales de feuillus. La plantation de résineux doit être évitée à moins de 50 m des cours d'eau pour ne pas entraîner une acidification de l'eau. Leur arrachage est parfois pratiqué.

- ▶ Eviter les sources de pollution (décharges...).

- ▶ Si les parcelles riveraines sont pâturées, préférer le pâturage extensif au pâturage intensif qui nuit au milieu aquatique. Limiter l'accès au cours d'eau pour éviter la dégradation des berges par le bétail. Des solutions alternatives devront être proposées pour faire boire les bêtes. Attention les clôtures ne doivent pas empêcher le déplacement entre les gîtes potentiels des loutres et l'eau.



En haut : Arrachage de résineux pratiqué dans le cadre du projet LIFE Loutre Belgique et Luxembourg.

Ci-contre : Clôture posée entre un pâturage et un cours d'eau dans le cadre du projet LIFE Loutre Belgique et Luxembourg.

En ce qui concerne la flore, comme par exemple la présence de la fritillaire Pintade espèce protégée, il en est de même.

## 2- l'Amélioration de la qualité de l'eau.

Pour favoriser la qualité de l'eau, il faut intervenir sur plusieurs autres éléments :

- Replanter des ripisylves sur de très larges épaisseurs et non quelques arbres alignés en bord de rivières,
- interdire la transformation des prairies en champ cultivé dans les bassins versants pour limiter les intrants,

**Parcelle cultivée labourée avec passage de glyphosate dans le bassin versant de l'Argent, remarquable pente qui favorise le ruissellement érosif, le lessivage du désherbant....**



- Faire appliquer la directives européennes sur l'eau, interdisant le pompage sauvage directement dans la rivière et la possibilité que les animaux d'élevage puissent s'abreuver directement dans les rivières et leur bloquer le passage,
- interdire le stockage de fumier d'élevage sur les bassins versants, le lessivage est très important et fini directement dans la rivière,
- Pour les eaux de ruissellement des chaussées de route à fort passage, mettre en place des deshuileurs à la sortie des buses, qui se déversent à proximité des cours d'eau.
- Interdire toute construction et tout bétonnage touchant le sol en plus ou moins grande profondeur, sur les bassins versants. Cela perturbe les ruissellement naturels de l'eau et détourne les sources qui sont très nombreuses sur ce territoire alimentant les rivières.

### 3 – Créer des zones tampons appelées zone humide

Les nombreux remembrements , le drainage et la multitudes de fossés creusés ont fait disparaître les nombreuses petites mares et de nombreuses zones humides. L'eau circule plus vite, n'est pas retenue et crée des inondations plus ou moins catastrophique, sans compter sur le lessivage des sols labourés où l'eau se charge de produits chimiques.

**Parcelle dans le bassin versant de l'Argent avec fossé drainant qui vide plus rapidement la mare à proximité. La multitude de fossés drainant favorise les inondations...**



Il serait impératif de recenser les fossés et drains des bassins versants et de sensibiliser les propriétaires sur l'impact que cela génère: « des inondations que l'on a pu connaître ces derniers temps ». Il faudrait, en priorité, reboucher tout ces fossés ou retirer tous ces drains qui seraient inutiles.

Aujourd'hui, il est primordial de recréer des zones humides qui temporeise l'écoulement de l'eau et la filtre de façon naturelle. Comme indiqué dans le préambule, les moyens financiers doivent être réorientées pour certains et investit dans la création prioritaire d'une multitudes de zones humides.

Pour créer et ou sauvegarder des zones humides , il faut que le propriétaire soit d'accord pour réaliser une convention de gestion ou que les parcelles lui soit rachetées d'où des moyens financiers conséquent pour ces créations.

4 – Créer des zones humides grâce aux mammifères disparues de nos contrées ( qui revient dans le Limousin) : Le Castor Européen.

Les espèces animales ont toute une utilité. Une étude récente sur les biens faits du Castor pour la biodiversité et pour la qualité de l'eau vient d'être prouvée. Ces barrages sont faits de branchages entremêlés laissant des mailles qui n'entravent pas la continuité écologique. Les poissons migrateurs peuvent continuer à se déplacer. Sur un cours d'eau, le Castor recrée des zones et prairies humides en permettant l'inondation des abords et en ralentissent le flux de l'eau. Il recréait naturellement aussi des frayères et favoriserait par exemple la reproduction des Brochets qui apprécie les zones inondées pour frayer.

Plusieurs objectifs prévus donc dans ce dossier d'enquête publique serait atteint si on réintroduisait le Castor d'Europe.

Voici ce que le Castor a besoin. ( infos de spécialistes )

«- Quels sont les critères pour que le castor s'installe ?

Afin que le castor s'installe sur un cours d'eau :

- il est nécessaire que celui ci ne soit pas trop turbulent avec des zones de calmes et une ligne d'eau de flottaison d'un minimum de 60 cm de profondeur. Si le lit possède des micros seuils obligeant le castor à « marcher » dans l'eau il le mémoriserait et c'est à cet endroit précis qu'il installera un barrage pour justement augmenter la flottaison qui lui fait défaut.

- Ensuite, il a besoin de berges de structure fouissable sans trop de granulats pour établir son logis qui sera, si la berge est instable, renforcé par des éléments ligneux. Si la berge n'est pas très haute, et qu'en creusant il crève la surface, il ne renoncera pas et fera appel à des boisements ligneux pour se faire un toit.

- Ensuite et, c'est l'élément le plus important : la nourriture ligneuse et herbacée car c'est elle qui fixe réellement le castor.

\*Faut-il un endroit isolé de toute activité humaine (pêche)?

Il est préférable que le lieu de fixation du castor ne soit pas trop anthropisé. La pêche du week-end ou de temps à autre ne font pas fuir le castor ; par contre s'il s'agit de parcours de pêche avec concours ou pêche de nuit (des carpistes) le castor ne sera pas trop d'accord et évitera la zone.

\*Une simple ripisylve peut il le satisfaire ?

C'est une nourriture appétante et pérenne qui favorise la fixation du castor. La ripisylve sera donc composée de saules (sp) sur les 5 m du bord de l'eau (c'est dans cet espace que se font 75% des prélèvements du castor), ensuite de peupliers blancs ou noirs, mêlés d'aulnes glutineux dont il va se servir des branches pour construire et du feuillage en nourriture estivale. Le frêne, le noisetier, l'aubépine sont des végétaux d'appoint. L'érable négundo, le sureau, le robinier sont des essences délaissées.

Sur un cours d'eau linéaire le castor s'octroie 1 à 3 km de berges en fonction de la vitalité de sa ripisylve et de l'appétence de sa composition (salicacées). Attention, les berges en monoculture d'aulne glutineux sont favorables pour un maintien de berges, mais n'attirera pas le castor.

\*Quelle serait la surface boisée humide dont il aurait besoin avec quelles essences ?

Lors d'encadrement de travaux en surface boisée humide, pour une unité familiale de 6 individus, nous préconisons une réserve de 3000 à 5000m<sup>2</sup> de végétaux attractifs compris entre 1,2 cm à 10 cm de diamètre avec une dominance de saules (sp) mêlé d'aulnes.

\*Qu'en pensent les syndicats, de rivières qui imposent que l'on enlève les embâcles ! Pour favoriser l'écoulement de l'eau.

Un syndicat qui se respecte et surtout respecte la diversité lié au cours d'eau ou à la zone humide fera attention à son environnement. Il saura faire la différence entre un embâcle dû à une crue et un logis en terrier hutte ainsi qu'avec un barrage de castor. Dans un cours d'eau occupé par un ou une unité familiale de castors le ou les logis, le ou les barrages, la ou les zones de nourrissage sont des zones protégées au même titre que le castor lui-même (même si ce ne sont pas les mêmes articles qui protègent les uns et les autres). Tout manquement doit en être signalé à l'Office Français de la Biodiversité. Il faut bien se mettre dans l'idée que les barrages sont mis en place par le ou les castors pour favoriser leur déplacement et protéger l'entrée de leur logis par une retenue d'eau. Un barrage correctement construit et entretenu par les castors évite que la crue soit trop dévastatrice et est suffisamment résistant. Par contre, les barrages vétustes, non entretenus ou abandonnés par les castors (ou castors disparus) peuvent faire l'objet d'un enlèvement car disloqué ils se comportent comme des embâcles. Le barrage est un maillon important de la biodiversité d'un cours d'eau car il favorise l'implantation de nombreuses autres espèces : c'est un écosystème à lui tout seul. Avec les périodes de sécheresses estivales qui vont devenir récurrentes les réserves que représentent les mares créées par les castors sont autant de zones qui pourront sauver quelques poissons et maintenir une certaine humidité. »

Ce qui est important dans ce document : la réserve de nourriture qui est 3000 à 5000 m<sup>2</sup> ?

Ramener à une rypisilve cela correspond à 50 mètres de large de chaque côté du cours d'eau sur une bande 300 à 500 mètres. Ceci est vraiment minime et peut être réalisé sur plusieurs lieux. Hors, Il existe beaucoup de lieu propice où on peut replanter de larges bandes. (**Site favorable voir annexe 1 et 1bis**)

La hauteur doit d'un minimum de 60 Centimètres peut par contre poser des difficultés pour son implantation. En recréant des reméandrages, l'eau pourrait peut être atteindre cette hauteur, ou peut être existe t'il d'autres moyens naturels.

Le Castor répond aux principaux objectifs repris dans ce dossier. De plus, la peur des personnes de la création du barrage du Castor ( création de zones inondables) peuvent se résoudre en installant des systèmes simples et peu coûteux. Exemple ci-dessous :



Photo : Jean-Pierre Facon.

Ce dispositif bien connu des fans de castors permet de réguler l'inondation en installant une sorte de pertuis dans le barrage. Mais il ne fonctionne pas sur tous les cours d'eau et il faut savoir plusieurs choses à son propos :

- Il n'est efficace que sur les cours d'eau suffisamment profonds pour que les castors ne l'utilisent pas comme support pour un nouveau barrage.
- De même, sur un cours d'eau au débit important, compter sur un ou quelques tuyaux pour faire s'écouler suffisamment d'eau n'est pas réaliste.
- Le tuyau doit être placé de manière telle que le castor n'entende pas l'eau s'écouler.
- Le risque est réel que les castors réagissent en ajoutant un barrage un peu en aval de celui qu'on veut réguler.

#### Conclusion :

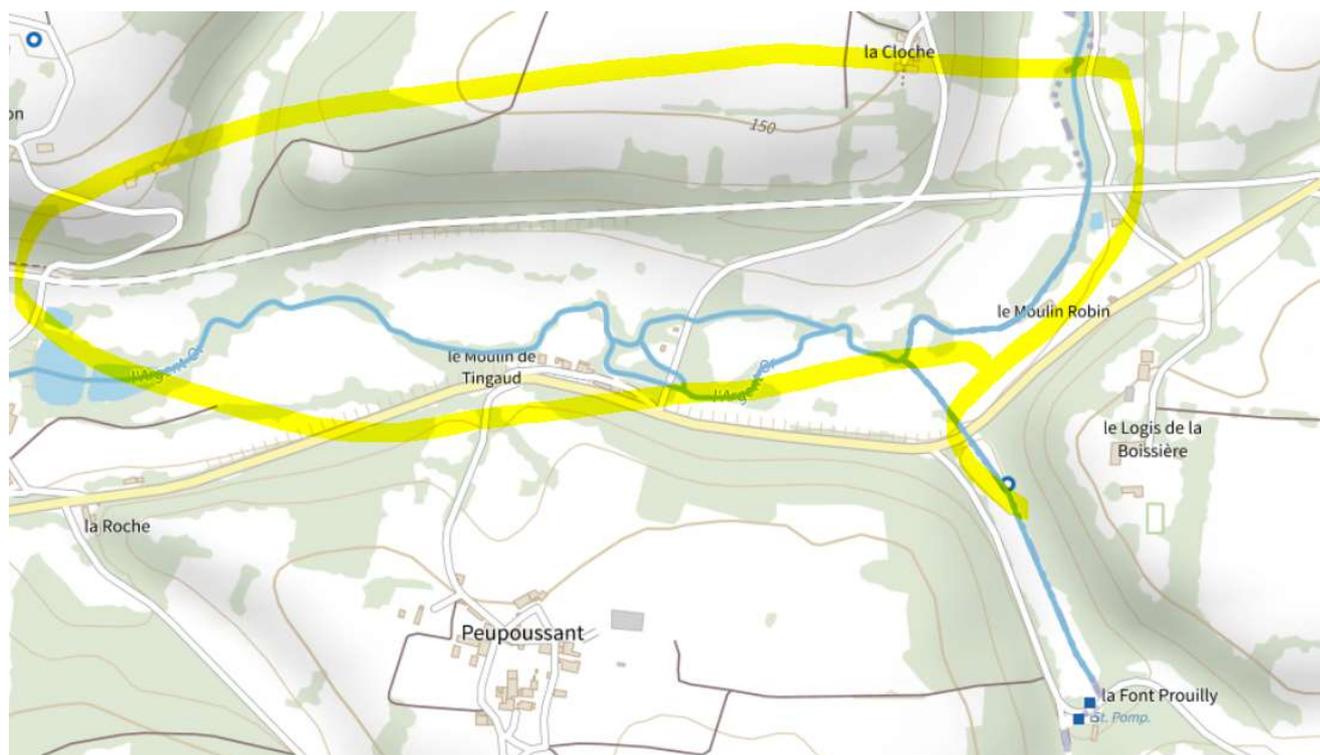
Comme pour la Loutre (page 3) , aujourd'hui des moyens financiers peuvent être obtenus en montant un dossier européen « Life Castor » . Il serait d'ailleurs plus logique que les syndicats se regroupent pour engager un tel projet. Grâce à la réintroduction du Castor d'Europe, les objectifs, et je le rappelle ici, seraient largement atteints :

- Favoriser la biodiversité,
- Créer des zones humides à pour effet aussi d'épurer l'eau,
- Ralentir l'écoulement de l'eau et donc les inondations connues récemment,
- Ralentir l'écoulement permet aussi le rechargement des nappes phréatiques,
- Ralentir l'écoulement , limite les rivières asséchés en été et permet à l'agriculture d'avoir des parcelles moins impactés par la sécheresse.
- C'est aussi le fait de pouvoir rassembler des collectivités, des écocitoyens autour de ce projet collectif, participatif, en sensibilisant les plus jeunes (parcours pédagogique) et le grand public ...

**ANNEXE 1**  
**LE PONT PROULLIE ( CHAMPAGNE MOUTON )**  
Parcelles cadastrales N°669 et N°0323



Parcelles qui s'ouvrent sur l'Argentor (pas de risque routier car la rivière passe sous la route principale). Un milieu adapté pour la Castor d'Europe avec une replantation d'une ripisylve conséquente.



**ANNEXE 1 bis**  
( CHAMPAGNE MOUTON )  
Parcelles cadastrales N°520 et N°0518



Parcelles sur l'Argent (pas de risque routier car la rivière passe sous la route principale). Un milieu adapté pour la Castor d'Europe avec une replantation d'une ripisylve conséquente.

